



DELIBERATION N° 17/2013 du 19 mars 2013

Adoptant le Budget annexe unique du Service de la collecte des ordures ménagères de l'exercice 2013

En sa séance du 19 mars 2013, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2013 du 12 mars 2013, sous sa présidence, avec Madame TANOVA Elizabette, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Félix FATAU, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 55/2009 du 15 Décembre 2009, approuvant la création d'un Budget annexe pour :
- le Service Hydraulique ;
- le Service de la collecte des ordures ménagères ;
- et de la Cuisine Centrale.
- Vu** la délibération n° 22/2010 du 30 Mars 2010, approuvant le report à 2011 de la création d'un Budget annexe pour :
- le Service Hydraulique ;
- le Service de la collecte des ordures ménagères ;
- et de la Cuisine Centrale.
- Vu** l'instruction M14 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1^{er} : Le Budget Annexe unique du Service de la collecte des ordures ménagères de l'exercice 2013 est arrêté et adopté en équilibre (avec intégration des reports et des résultats), comme suit :

Section de Fonctionnement	
Recettes	23 203 636
Dépenses	23 203 636
Equilibre de la Section de fonctionnement	0
Section d'Investissement	
Recettes	33 596 158
Dépenses	33 596 158
Equilibre de la Section d'Investissement	0
Total/Recettes	56 799 794
Total/Dépenses	56 799 794
Equilibre général	0

(la Section d'Investissement a été examinée et adoptée au niveau « Chapitre », de facto, chaque « opération individualisée » devient à elle seule et globalement un « Chapitre », et son contrôle budgétaire s'exerce alors directement sur l'ensemble de ses crédits - tous articles confondus).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Seize (16) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (18) FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOVA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, TIATIA David, TEPA Eremoana, HIRO Andréa, ROURA-ARUTAHU Jacques, OOPA Richard, TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARII Joël (+ procuration 1), TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TSING TIN Félix (+ procuration 2).

Deux (2) sont absents et représentés par procuration :

1 – MAITERAI Richard a donné procuration à TAINANUARII Joël;
2 – LEMAIRE Gaston a donné procuration à TSING TIN Félix.

Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

TAI Tevanaa, MALATESTTE Antonio, LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TUIHANI Georges, FAATAUIRA Camille.

Le Maire,



Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	Contrôle a posteriori
Présents : 16 Votants : 18 dont 2 pouvoirs Abstentions : 0 Exprimés : 18 Votes pour : 18 Votes contre : 0	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le 26 MARS 2013 et publication ou notification du 26 MARS 2013 Le Maire,  <u>Félix FAATAU</u>
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	

5 P. 1982 2013

5 P. 1982 2013

